



APPEL À CANDIDATURE ARTISTIQUE

CONVENTION TERRITORIALE D'ÉDUCATION AUX ARTS ET À LA CULTURE - AVANT-PAYS SAVOYARD

Résidence mission et de création

« Ruralité »

Saisons 2025/2026 et 2026/2027



Photo : déambulation 2025 de la Fanfare de violons © Jean-Pierre Dupraz

Publication : vendredi 17 octobre 2025

Date limite de dépôt des candidatures : mercredi 12 novembre 2025

*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*

PRÉAMBULE

Le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (ci-après SMAPS) est signataire d'une Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture - tout au long de la vie (ci-après CTEAC) depuis 2016 avec :

- L'État (Ministère de la Culture via la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et Ministère de l'Éducation Nationale) ;
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Le Conseil Savoie Mont Blanc ;
- Le Département de la Savoie.

Les objectifs du SMAPS en matière culturelle sont les suivants :

- Poursuivre les réflexions autour de l'action culturelle avec l'ensemble des habitants et structures du territoire : leur donner davantage de place dans cette co-construction
- Arriver à toucher tous les publics : enfants, ados, actifs, familles dans leurs diversités, seniors...
- Développer des projets transversaux avec les autres secteurs socio-économiques : tourisme, agriculture et alimentation, social, artisanat, environnement et développement durable, artisanat et commerce de proximité, numérique, santé, sport, éducation, enjeux patrimoniaux, sociaux...
- S'appuyer sur la dynamique du Rézo Lire (réseau des bibliothèques) pour renforcer les projets communs et créer une synergie entre les thématiques
- Renforcer les projets autour des pratiques artistiques amateurs, notamment en lien avec les collectifs existants
- Développer les liens avec et entre les structures d'enseignement
- Soutenir des projets locaux
- Travailler en complémentarité avec les forces des 3 EPCI
- Repenser l'événementiel et les actions culturelles dans une dynamique de régularité, de complémentarité et de proximité
- Mieux valoriser l'offre existante à l'échelle du territoire

Ces objectifs entrent pleinement dans le cadre de la Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture « Vers un Projet Culturel de Territoire » de l'Avant-Pays Savoyard qui vise à favoriser l'émergence de parcours d'éducation artistique et culturelle au travers de résidences associant **tous les habitants sur tous les temps de vie**.

*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*

Cette **résidence-mission, de création**, aura pour objectif de faire vivre, au territoire, une **expérience artistique forte, inédite, en coopérant avec les forces vives locales, afin d'enrichir le projet.**

Elle s'articulera autour **d'un axe prioritaire** :

- **Valorisation et mise en lumière de la ruralité du territoire**



Photo : © Henri de Caemel - OT Yenne

Selon le projet qui sera choisi, la résidence pourra ainsi **explorer les notions de paysages, d'espaces naturels, de circuits-courts, de terroir, de transmission des savoir-faire, d'artisanat, de filières, d'élevages, d'alimentation, d'art de vivre, d'économie locale, d'environnement, de tourisme et de patrimoine gastronomique.**

À travers ses différentes actions, le projet retenu aura à cœur de **faire du lien social** et de **s'inscrire dans la proximité et la transversalité**, pour toucher le plus grand nombre d'habitants, quel que soit leur âge, et les amener à **(re)découvrir leur environnement rural (espaces naturels, agricoles, environnementaux, architecturaux, historiques...) et ses évolutions (démographique, néo-ruraux, transition écologique...).**

Le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard lance ainsi le présent appel à candidatures pour sélectionner un artiste ou un collectif qui deviendra « ÉQUIPE ARTISTIQUE ASSOCIÉE » au territoire de l'Avant-Pays Savoyard pour mettre en œuvre la résidence-mission CTEAC Avant-

*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*

Pays Savoyard 2025/2026, renouvelable en 2026/2027 sur la base de présentation d'un bilan et d'une évaluation de l'année écoulée.

La structuration des acteurs du territoire et de la culture au fil du temps :

Sur le territoire, le développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) remonte à 2010, date à laquelle le SMAPS commence à accompagner et à coordonner la mise en place des orientations fixées par le Schéma départemental de développement des enseignements, de l'éducation, des pratiques artistiques et de l'action culturelle (SDEEA). Ces « Parcours Artistiques » favorisent l'accès à la pratique artistique à travers

- la découverte des pratiques artistiques par un premier contact avec des artistes initiant à leur pratique des publics de structures (depuis 2024, uniquement vers les écoles primaires) ;
- la pratique collective et l'enseignement individuel au sein d'une structure d'enseignement artistique pour stimuler et motiver l'apprentissage afin de « fidéliser » l'élève dans sa pratique.



Photo : Projet 2024/2025 de danse hip-hop, avec l'école de Verthemex © SMAPS

L'EAC a été formalisée tout au long de la vie par la contractualisation de conventions dès 2016 : une première convention a été passée pour les années 2016-2018, suivie d'une deuxième convention pour les années 2019-2021, puis plusieurs avenants. Ces avenants avaient pour objectifs de continuer à toucher le plus grand nombre de personnes, de favoriser les actions

*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*

entre la culture et la lecture publique, et de poursuivre les expérimentations. Cela s'est notamment traduit par l'accompagnement des élus des commissions culture dans la co-construction et l'organisation d'un nouvel événement, avec l'expertise et l'appui de compagnies artistiques.

C'est ainsi qu'est née, en 2024, la toute première édition de l'événement « En Avant le Printemps ! », venant enrichir les manifestations déjà présentes sur le territoire et pilotées par le SMAPS (En Avant Pays le livre ; Ma bibliothèque en fête) et visant à valoriser les pratiques amateurs et professionnelles. La première édition a réuni, à Yenne, en deux jours, 4000 spectateurs et 350 artistes (250 amateurs, 50 professionnels), autour de 18 représentations (spectacles, concerts, déambulations, expositions), 9 animations pour tous et 2 concours. Chaque communauté de communes accueillera et bénéficiera, à tour de rôle, de cet événement phare dans la rencontre entre les habitants et les artistes. Les prochaines éditions auront de nouvelle vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire : en mai 2026 à Champagnieux, une commune rurale, au bord du Rhône ; et au printemps 2028 dans une commune du territoire du Lac d'Aiguebelette.

Depuis 2016, le territoire a déjà accueilli de nombreuses compagnies artistiques : Compagnie du Fil à Retordre ; Groupe A / Collectif Kraft ; Compagnie Oleïa ; Compagnie Les Petits Détournements ; Les Inattendus ; Compagnie Démembrée ; Le Concert Impromptu ; Centre des Arts du Récit ; La Toute Petite Compagnie ; L'Autre Compagnie... Certaines étaient du territoire, d'autres non. Les différents projets ont ainsi permis de toucher une multitude de publics : établissements scolaires (écoles, collèges), structures touristiques, structures petite enfance et jeunesse, bibliothèques, grand public, EHPAD, écoles de musique, élus...

Plus récemment, la compagnie La Vagabonde s'est attachée à valoriser la pratique amateur collective en créant et animant une fanfare de violons qui poursuit ses activités sur le territoire afin de promouvoir la pratique des cordes. Son projet l'a amenée à amorcer un premier temps de rencontre avec le milieu agricole, le temps d'une déambulation qui a fédéré de nombreux habitants de tous les âges. Son spectacle - périple autour du texte de Giono « L'homme qui plantait des arbres » - lui a également permis de valoriser certaines exploitations locales.

Parallèlement, le territoire a bénéficié, en 2012, du dispositif Contrat Territoire Lecture (CTL), émanant du Ministère de la Culture, renouvelé de 2015 à 2018. Le CTL a permis l'élaboration et le financement de plans d'actions concertés en faveur du développement de la lecture sur le territoire de l'Avant Pays Savoyard, qui est alors doté d'une vingtaine de lieux de lecture. Puis, au fil du temps, un réseau de bibliothèques s'est structuré : le Rézo Lire, qui compte aujourd'hui dix-sept bibliothèques sur lesquelles s'appuyer, et dans lesquelles de nouveaux services sont régulièrement développés.

*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*



Photo : Animation 2025 en bibliothèque © SMAPS

L'ensemble de ces projets a permis le développement de partenariats et des logiques de travail transversales entre les services intercommunaux (enfance jeunesse, animation, social, tourisme...) et avec ceux du Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard. Cette démarche est à poursuivre, pérenniser et à concrétiser, en allant plus loin dans la coopération multi-partenaire et la co-construction des projets.

A ce titre, 2025 s'est inscrite comme une année d'expérimentation de la nouvelle CTEAC-Vers un Projet Culturel de Territoire afin de :

- co-construire l'action culturelle et d'engager le territoire, ses habitants et ses structures, dans une démarche expérimentale pour trouver de nouvelles modalités d'interactions participatives et créatives,
- rebondir sur l'élan et le dynamisme de la première édition d'« En Avant le Printemps ! » en pérennisant les éléments de réussite de cet événement : fédérateur pour tout un territoire (élus, habitants) ; associant les structures

*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*

culturelles du territoire, professionnels et amateurs ; impliquant et offrant une visibilité aux structures économiques ; valorisant l'existant ; impulsant une nouvelle dynamique événementielle...

C'est cette même dynamique qui a motivé le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard à prendre part au cycle régional « Vers un Projet Culturel de Territoire », afin de construire de nouveaux modes de coopération culturelle territoriale engageant un vaste ensemble de parties prenantes, tout en gardant, en ligne de mire, la perspective d'aborder différents domaines par l'action culturelle (autres que culturels), ainsi que des problématiques de société et leurs répercussions sur les territoires (exemple : agriculture, écologie, transition...).

I. CADRE DE LA RÉSIDENCE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE LA CTEAC AVANT-PAYS SAVOYARD 2025-2027

Le principe de la résidence est **de contribuer à la cohésion sociale du territoire en privilégiant, d'une part, la participation active et le croisement des publics, et en conservant, d'autre part, des traces du travail réalisé.** Ces « traces » pérennes peuvent prendre différentes formes : productions *in situ* ; création d'une dynamique participative sur le long terme, d'un élan qui se poursuit, pour les habitants, au-delà de la durée du projet.

La démarche artistique de la compagnie ou du collectif d'artistes choisi **devra s'appuyer sur les ressources et structures locales. La capacité à travailler en collectif, à créer et tisser des liens et à nourrir des projets croisés sera valorisée. L'enjeu : faire ensemble, en favorisant la participation des habitants et la transversalité entre services, dynamiques et dispositifs existants.**

Le candidat retenu interviendra donc selon les modalités suivantes :

- Sensibiliser les habitants à son univers artistique et aux métiers concernés ;
- Favoriser l'accès des habitants aux œuvres et la rencontre avec les artistes ;
- Développer la pratique artistique des habitants, en lien avec les acteurs locaux ;
- Aboutir, sous des formes à préciser par le candidat, à des créations artistiques partagées ;
- Ancrer les créations artistiques partagées et la pratique artistique sur le long terme auprès des habitants via les acteurs locaux et dans le but de pérenniser les actions.

Le projet transmis doit faire appel à une équipe artistique structurée en capacité d'intervenir auprès des différents types de publics.

Il faut aussi retenir que :

- La présente résidence d'artiste est un outil pour le développement culturel local ;
- Les artistes se mettent au service du territoire et aident ses acteurs à faire émerger des parcours culturels basés sur leurs compétences artistiques ;
- Les projets proposés doivent utiliser au mieux les compétences locales et s'adapter aux travaux de long court mené par les acteurs locaux.

*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*

NB : La seconde saison de résidence devra apporter une plus-value visible dans la conduite et l'aboutissement du projet.

II. DOMAINES D'EXPRESSION ARTISTIQUE CONCERNÉS

Les résidences devront permettre **de créer des passerelles et des liens** :

- entre les générations (les jeunes, les actifs et les retraités)
- entre les nouveaux arrivants et ceux qui vivent sur le territoire depuis toujours
- entre tradition et modernité, à travers des activités qui parlent à tous types de publics.
- pour mobiliser des acteurs sur l'ensemble du territoire en croisant les savoir-faire entre les acteurs artistiques et culturels du territoire, et les artistes en résidence

Et de **valoriser le travail mené par les agriculteurs et les acteurs de la ruralité sur le territoire.**

Pour cette résidence d'éducation artistique et culturelle, **tous types d'expression artistique** sont acceptés. L'important étant de pouvoir fédérer, à travers ce projet, un nombre important de participants : **leur donner envie de co-construire le projet, de s'impliquer, de ressentir de l'émotion, de la joie, l'envie de participer et de prendre part à une aventure commune, autour d'une ruralité qui façonne les paysages et met en valeur le territoire, dans son activité quotidienne.**

III. TERRITOIRE D'ACTION

Composé de **trois Communautés de communes**, l'Avant-Pays Savoyard compte aujourd'hui 26 000 habitants :

- **Communauté de communes Val Guiers (CCVG)** : 11 communes pour 12 493 habitants*
- **Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)** : 10 communes pour 6 230 habitants*
- **Communauté de communes de Yenne (CCY)** : 13 communes pour 7 416 habitants*

* *population INSEE 2025*

Le territoire compte **quatre villes-centres** : Pont-de-Beauvoisin Savoie ; Saint-Genix-les-Villages ; Novalaise ; Yenne. Et une multitude de petits villages alentours (cf. carte du territoire en annexe I).

L'Avant-Pays Savoyard exprime **une ruralité forte**, par une filière agricole très présente : 11 095 ha de surface agricole, ce qui représente 37% de la superficie totale de l'Avant-pays Savoyard, dont 6 058 ha de prairies, 2 200 ha de céréales et 360 ha de vignobles en 2008. 218 exploitations sont recensées. Il s'agit-là d'une **filière agricole structurante et dynamique.**

*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*

Deux piliers caractérisent l'activité agricole de l'Avant-Pays Savoyard : **l'élevage bovin** (essentiellement destiné à la production laitière) et **la viticulture**. L'agriculture caractérise le territoire à travers les paysages qu'elle a façonné.

La ruralité, c'est également **une typologie de bourgs, villages et hameaux** traditionnellement dispersés au plus près des exploitations. La trame bâtie du territoire se construit en effet à partir d'un maillage fin et hiérarchisé, allant du bourg à la ferme isolée.

La filière bois est, quant à elle, omniprésente sur l'Avant-Pays Savoyard, avec des boisements variés. L'agriculture contribue à protéger et entretenir la grande diversité de paysages : prairies, cultures, vignes, vergers, haies et lisières, marais fauchés, alpages... le tout, formant une mosaïque d'une grande variété, avec des milieux d'intérêt écologique, et d'importants périmètres de protection des ressources en eau.

La ruralité, c'est enfin un mode de vie et une qualité de vie : même au cœur des bourgs, la nature est toujours proche.

La résidence d'éducation artistique et culturelle devra se déployer **sur chacun des trois territoires intercommunaux de l'Avant-Pays Savoyard** sur les saisons 2025/2026 et 2026/2027. La compagnie artistique ou le collectif retenu aura à cœur de bien s'implanter dans le territoire et d'aller à la rencontre des acteurs qui le dynamisent, et des habitants qui y vivent.

Le calendrier de déroulement de la résidence sera optimisé de manière à limiter les besoins en déplacement et hébergement des artistes.

IV. CONDITIONS FINANCIÈRES

La Convention permet une dotation maximale évaluée à 29 000 € pour la saison 2025/2026. Ce montant sera réévalué pour la saison 2026/2027, une fois le bilan réalisé de la première année.

Ce montant doit comprendre l'ensemble des frais afférents au projet :

- Rémunération du personnel administratif (coordination, administration) et des artistes (temps de pratique avec les habitants) ;
- Cession de droits pour les représentations de spectacles, expositions d'œuvres... ;
- Prestations techniques si nécessaires (son, lumière, vidéo...) ;
- Achat de fournitures le cas échéant ;
- Défraiements (frais de déplacement, restauration et hébergement).

Il doit également intégrer la création d'une forme montrant et valorisant l'implication des habitants dans le projet, ainsi que d'un objet artistique livrable (ouvrage papier, audiovisuel, numérique...).

*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*

Pour des raisons logistiques et budgétaires, seules les candidatures d'équipes artistiques basées en Auvergne-Rhône-Alpes seront retenues. L'équipe retenue devra nécessairement être autonome lors de ses différentes présences et déplacements sur le territoire.

V. PORTAGE, PROMOTION ET SUIVI DES RÉSIDENCES D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE LA CTEAC AVANT-PAYS SAVOYARD 2025-2027

Le SMAPS pilote la résidence d'éducation artistique et culturelle, en coréalisation avec le candidat. Une convention de la résidence sera établie afin de bien définir et délimiter les responsabilités de chaque acteur et partenaire.

N'entrent pas dans la dotation prévisionnelle les coûts liés aux besoins en communication, location, réception, catering, assurance et droits d'auteur (pris en charge par le SMAPS). Le SMAPS propose et met en œuvre la stratégie et le plan de communication pour promouvoir l'ensemble de la résidence artistique et culturelle, avec l'appui d'un prestataire payé par le SMAPS : création d'une identité visuelle en étroite concertation avec l'artiste associé retenu, définition des types de supports, des tirages et modes de distribution, relations presse, réseaux sociaux...

Enfin, le SMAPS assure également le suivi de la résidence, en lien avec les membres des Rencontres de territoire, du comité technique et de pilotage de la CTEAC-VPCT de l'Avant-Pays Savoyard. Des bilans intermédiaires seront aussi présentés régulièrement aux instances délibérantes du SMAPS et des 3 Communautés de communes du territoire.

VI. MODALITÉS DE L'APPEL À CANDIDATURES

a) Contenu du dossier de candidature

Les candidats devront envoyer un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du présent cahier des charges et de ses annexes, et donc de l'esprit, des conditions et des attendus requis pour la résidence d'éducation artistique et culturelle en Avant-Pays Savoyard
- Une fiche d'identification de la structure candidate (modèle ci-joint à remplir) accompagnée du compte de résultat de l'année écoulée ;
- Une fiche de présentation synthétique (modèle ci-joint à remplir) détaillant les références artistiques des candidats (joindre les curricula vitae des artistes pressentis pour intervenir en Avant-Pays Savoyard), les expériences et productions montrant en quoi la démarche artistique répond aux attendus de la résidence CTEAC 2025/2026 et

*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*

2026/2027 de l'Avant-Pays Savoyard et enfin les périodes pendant lesquels la structure candidate est en capacité d'intervenir en Avant-Pays Savoyard

- Une note d'intention artistique (modèle ci-joint à remplir) expliquant les pistes que proposent d'emprunter les candidats pour répondre au présent cahier des charges, en tenant compte notamment des éléments d'information présentés dans les annexes

Attention : tout dossier incomplet ou hors délai sera automatiquement refusé. Merci de vous assurer que toutes les pièces demandées nous ont été transmises.

b) Critères de sélection des candidats

Adéquation du profil et des compétences des candidats avec le principe des résidences de la CTEAC Avant-Pays Savoyard 2025/2026 et 2026/2027 exposée au point I. et avec les disciplines et domaines d'expression artistique mentionnés au point II.

- Capacité des candidats à travailler avec des structures diverses et à s'adapter à tous types de publics, y compris les plus éloignés de la culture ;
- Pertinence de la note d'intention artistique, et notamment du propos artistique, au regard des attendus du présent cahier des charges et de ses annexes ;
- Capacité, en termes de ressources humaines et disponibilités, à mener une résidence sur plusieurs secteurs intercommunaux ;
- Autonomie des artistes en termes de déplacements et de coordination sur le territoire.

c) Modalités d'envoi du dossier de candidature

Cet appel à candidatures **prend effet au 17 octobre 2025**. Les dossiers devront être **déposés le 12 novembre 2025 dernier délai par voie informatique à l'adresse :**

celia.digirolamo@avant-pays-savoyard.com

Contact pour toute demande d'information :

Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard

Célia Di Girolamo, cheffe de projet culture

Portable pro : 06 69 07 85 32

Joignable du lundi au vendredi (sauf mercredi)

*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*

d) Modalités de sélection des candidats

Cet appel à candidatures constitue une première étape à l'issue de laquelle plusieurs candidats seront, sur la base du dossier décrit au point a., présélectionnés par le comité technique de la CTEAC de l'Avant-Pays Savoyard, composé de représentants de l'Etat, de la Région, du Conseil Savoie Mont-Blanc, du Département de la Savoie, du Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard et des communautés de communes du Lac d'Aiguebelette, Val Guiers et Yenne.

Les candidats seront informés de leur présélection entre le 28 novembre et le 3 décembre. Les candidats présélectionnés seront reçus pour une audition le mardi 2 décembre par le comité de sélection en charge du présent appel à candidatures. Ce comité sera composé des membres du comité technique de la CTEAC Avant-Pays Savoyard 2025-2027 et d'élus du Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard représentant chaque secteur intercommunal du territoire. Chaque candidat présélectionné disposera de 45 minutes pour se présenter brièvement et pour exposer les modalités selon lesquelles il imagine sa présence sur le territoire de l'Avant-Pays Savoyard, à l'appui d'un calendrier prévisionnel et d'une première proposition budgétaire qu'il aura pris soin de préparer en amont de l'audition.

Ces documents ne devront pas faire l'objet d'un envoi préalable et pourront être remis le jour même de l'audition aux membres du comité de sélection.

Le choix des candidats définitivement retenus sera effectué à l'issue de ce comité de sélection.

Une première réunion de cadrage avec la compagnie ou le collectif d'artistes retenu sera fixée dans les semaines suivantes.

Les réponses, positives ou négatives, ne seront données qu'au terme de la procédure.

L'appel à candidature comprend :

- Le présent document valant cahier des charges ;
- Une fiche d'identification à remplir par les candidats ;
- Une fiche de présentation synthétique à remplir par les candidats ;
- Une note d'intention artistique à remplir par les candidats

*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*

Résidence de la compagnie Oleïa 2022/2023

Projet « Art, Nature, Enfance »



Résidence de la compagnie Les Petits Détournements 2022/2023

Projet « De l'autre côté du miroir »



*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*

Événement « En Avant le Printemps ! »

Édition 2024



Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027

Événement « En Avant Pays, le livre ! »

Édition 2024



*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*

Résidence de la compagnie La Vagabonde – 2025

Projet « Fanfare de violons »



*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*

ANNEXE

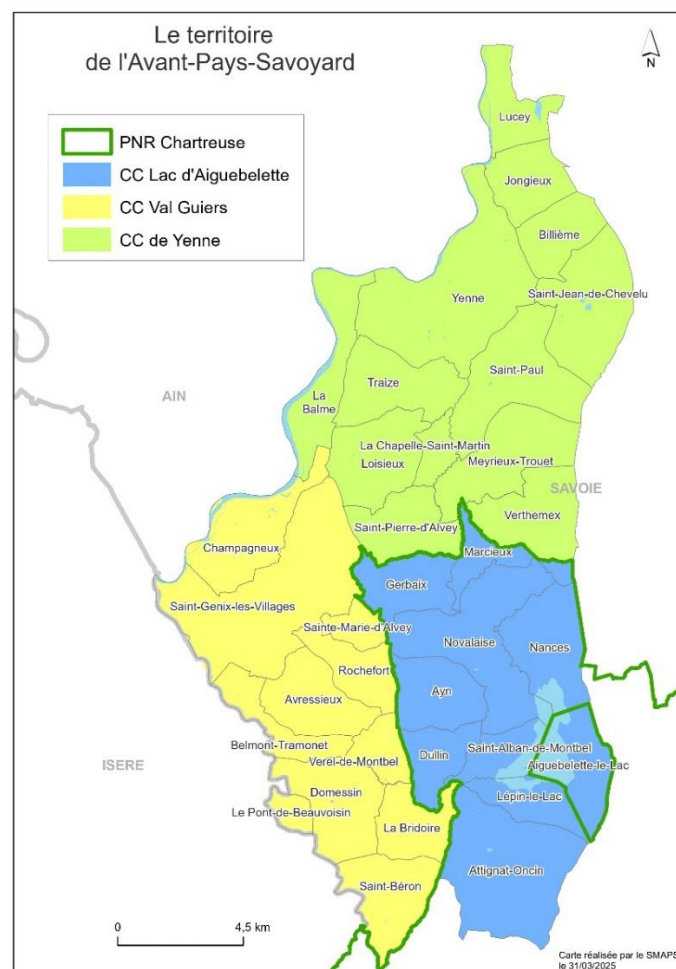
*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*

ANNEXE

LE TERRITOIRE DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD

Au cœur de la Région Auvergne-Rhône Alpes, à moins d'une heure de Lyon et de Grenoble et guère plus de Genève, l'Avant-Pays Savoyard est un territoire bien ancré qui se trouve à l'extrémité ouest du département de la Savoie, le long de la frontière avec les départements de l'Isère et de l'Ain. Le Rhône et le Guiers le délimitent.

Baignée par le Rhône et le Guiers, entre lacs et montagne, rivières et vastes pâturages, la nature ici est généreuse et offre des espaces encore préservés, d'une exceptionnelle diversité. Les balades sur le territoire permettent de s'imprégner d'histoire en découvrant un four, un lavoir au détour d'un village, un musée thématique, un château ou tout autre site chargé de légende. Avec sa forte identité rurale attractive à laquelle les habitants sont très attachés, le territoire et ses nombreuses fermes offrent une grande diversité de productions : élevage (bovins, ovins, caprins, équins, porcs, volailles, escargots, apiculture...) et cultures (viticulture, céréales, maraichage, horticulture, vergers et petits fruits...). L'Avant-Pays Savoyard possède plusieurs sites emblématiques labellisés « Natura 2000 » (habitats naturels protégés, espèces de faune/flore sauvages et espèces d'oiseaux à enjeux de conservation). Une partie du territoire est également située dans le Parc Naturel Régional de la Chartreuse.



*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*

La résidence mission et de création « tout au long de la vie » s'adresse à tous les habitants du territoire et a pour objectif de créer du lien et de rendre la population véritablement actrice des actions mises en place.

Si le territoire n'a pas d'infrastructures dédiées ou adaptées permettant de proposer toutes les formes de spectacle vivant, il est toutefois riche de lieux (fermes, caveaux viticoles, bibliothèques, salles des fêtes, places de village...) et d'un vivier d'associations dynamiques permettant aux habitants de se retrouver. Plusieurs publics-cibles sont à inclure et à impliquer dans l'aventure de cette « résidence-mission et de création » collaborative.

Partenaires éducatifs :

- Établissements scolaires : écoles, collèges, lycées

Partenaires culturels :

- Écoles de musique
- Bibliothèques
- Musées
- Artistes locaux
- Associations culturelles

Partenaires de la petite-enfance et de la jeunesse :

- Structures petite-enfance, enfance, jeunesse
- Centre socioculturel

Partenaires du milieu social :

- Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)
- Résidences autonomes
- Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS) et Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)
- Associations à vocation sociales

Partenaires économiques :

- Agriculteurs (éleveurs, viticulteurs, apiculteurs, maraîchers, jeunes agriculteurs...)
- ONF, centres équestres...
- Coopératives laitières, fruitières...

Autres publics et structures à mobiliser :

- Actifs, dont ceux éloignés des pratiques culturelles
- Retraités, dont ceux éloignés des pratiques culturelles
- Offices de tourisme
- Associations du territoire (sportives, comités des fêtes, clubs des aînés, associations de chasse, de pêche, associations environnementales...)

*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*

FICHE D'IDENTIFICATION

APPEL A CANDIDATURES POUR LA RÉSIDENCE-MISSION ET DE CRÉATION DE LA CTEAC AVANT-PAYS SAVOYARD 2025-2027

Cette fiche synthétique devra être renvoyée impérativement en format .doc par courriel à celia.digirolamo@avant-pays-savoyard.com avec les autres documents demandés.

N.B. : joindre en annexe à cette fiche le compte de résultat de l'année écoulée.

Intitulé de la structure	
Date de création de la structure	
Forme juridique	
N° de SIRET	
Adresse	
Code postal et ville	
Téléphone	
Courriel	
Site Internet	
Personne en charge du dossier (nom et fonction)	
Nom du représentant légal de la structure	

Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027

FICHE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

APPEL A CANDIDATURES POUR LA RÉSIDENCE-MISSION ET DE CRÉATION DE LA CTEAC AVANT-PAYS SAVOYARD 2025-2027

Cette fiche servira de base de travail pour la sélection des candidats.
Elle devra être renvoyée impérativement en format .doc par courriel à
celia.digirolamo@avant-pays-savoyard.com avec les autres documents demandés.

N.B. : Le candidat peut adapter la taille des champs à remplir,
mais le document final ne devra pas excéder 4 pages

NOM DE LA STRUCTURE CANDIDATE

--

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION ARTISTIQUE / ÉQUIPE ARTISTIQUE / COLLECTIF

--

RÉFÉRENCES ARTISTIQUES

(+ joindre en annexe les CV des artistes pressentis pour intervenir en Avant-Pays Savoyard)

--

EXPÉRIENCES DE RÉSIDENCES DE TERRITOIRE

--

*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*

EXPÉRIENCES ET PRODUCTIONS PASSÉES MONTRANT EN QUOI LE PROPOS ARTISTIQUE RÉPOND AUX ATTENDUS DES RÉSIDENCES DE LA CTEAC AVANT-PAYS SAVOYARD

MOYENS HUMAINS ENVISAGÉS POUR MENER A BIEN LE PROJET EN AVANT-PAYS SAVOYARD

- Artistique :
- Régie / technique :
- Coordination / administration :

EN QUOI LA CANDIDATURE RÉPOND AUX OBJECTIFS ET ATTENDUS DE LA CTEAC AVANT-PAYS SAVOYARD ?

*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*

NOTE D'INTENTION ARTISTIQUE

APPEL A CANDIDATURES POUR LA RÉSIDENCE-MISSION ET DE CRÉATION

DE LA CTEAC AVANT-PAYS SAVOYARD 2025-2027

Cette note servira de base de travail pour la sélection des candidats.
Elle devra être renvoyée impérativement en format .doc par courriel à
celia.digirolamo@avant-pays-savoyard.com avec les autres documents demandés.

N.B. : Le candidat doit s'appuyer sur les informations communiquées dans le cahier des charges, et sur les recherches qu'il aura faites concernant le territoire. Le candidat peut adapter la taille des champs à remplir, mais le document final ne devra pas excéder 4 pages

NOM DE LA STRUCTURE CANDIDATE

--

PROPOS ARTISTIQUE

--

PROJET ARTISTIQUE ENVISAGÉ POUR LA RÉSIDENCE

--

**PISTES ENVISAGÉES POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX HABITANTS AUX ŒUVRES
ET LA RENCONTRE AVEC LES ARTISTES**

--

*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*

**PISTES ENVISAGÉES POUR DÉVELOPPER LA PRATIQUE ARTISTIQUE
DES HABITANTS, EN LIEN AVEC LES ACTEURS LOCAUX**

PISTES ENVISAGÉES POUR LA RESTITUTION DES CRÉATIONS ARTISTIQUES PARTAGÉES

**PISTES ENVISAGÉES POUR ANCRER SUR LE LONG TERME LA PRATIQUE ARTISTIQUE
AUPRÈS DES HABITANTS (ex. outils de valorisation post-résidence)
ET POUR QUE LA DYNAMIQUE AMORCÉE PERDURE DANS LE TEMPS**

*Appel à candidature artistique – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture
« Vers un Projet Culturel de Territoire » - Avant-Pays Savoyard 2025/2027*